



Code Postal : 46500

## PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 JANVIER 2019

*L'an deux mil dix-neuf et le 10 janvier à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DELLAC Patrick, Maire.*

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **15**      Présents : **11**      Votants : **11**

Sont présents : M. DELLAC Patrick - M. DUBARRY Eric - M. BAYNAT Régis – Mme SOULLIE Sylvie - Mme LAURENSOU Martine – M. GUGLIELMETTI Michel - Mme DELSAHUT Marie-France - M. DESPEYROUX Rémi - M. DAVID Eric - Mme CROS Corinne

Absents excusés : Mme FLORET Virginie – M. DELPON Cyril – Mme PRIEUR Sylvie – M. PRADAYROL Patrick.

Date de la convocation : le 04 janvier 2019      -      Secrétaire de séance : M. Éric DUBARRY

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2018**

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du jeudi 07 juin 2018.

### **DÉLIBÉRATION SUR LES AVENANTS AU MARCHÉ PUBLIC DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET D'ACCESSIBILITÉ DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers présents que suite au commencement des travaux, le chantier a révélé des planchers et un sol en état de délabrement avancé. Également, les travaux effectués au niveau de la toiture des bâtiments ont également démontré une partie de la charpente en très mauvais état.

Ces découvertes ont conduit à l'ajout de travaux supplémentaires, notamment pour l'enlèvement du sol, son remblaiement et son remplacement ; mais également l'enlèvement d'une partie de la charpente et son remplacement par une nouvelle couverture. En raison de la nature des travaux de rénovation, des imprévus avaient été envisagés par l'architecte, cependant ces sujétions techniques avaient un caractère imprévisible.

Des modifications aux prestations initiales ont donc dû être envisagées, comme suit :

- Lot n°1 – SARL DELPON → + 15 805,46€ H.T
- Lot n°2 – SARL QUERCY TOITURE → + 5 757,00€ H.T
- Lot n°3 – SAS COSTES → - 142,20€ H.T
- Lot n°4 – SARL CANCE → - 1 288,56€ H.T
- Lot n°5 – ENTREPRISE J.BATUT → + 7 897,50 € H.T

Le Conseil municipal approuve ces avenants au marché.

## **MISE EN PLACE DU RIFSEEP**

Lors de la séance du 25 octobre 2018, le Conseil municipal avait validé la mise en place du RIFSEEP pour le personnel communal d'ISSENDOLUS. Ce régime indemnitaire devant être obligatoirement instauré, Monsieur le Maire propose de l'instaurer à compter de janvier 2019 et d'en déterminer les critères d'attribution.

Après délibération des membres présents, le conseil municipal décide d'instaurer ce régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et de l'engagement professionnel. Ce nouveau régime se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement. Le Maire devra prendre des arrêtés individuels pour l'attribution d'un montant versé aux agents.

## **LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE**

Le Maire rappelle que lors d'une séance en date du 22 janvier 2015, le Conseil municipal avait validé un échange de terrain, permettant le déplacement du chemin rural n°02 « *Chemin de Vialoze à Marche* », avec les consorts CABANES.

Au regard du Code de la voirie routière, ce projet d'échange est soumis à une enquête publique préalable, permettant l'aliénation d'une partie du chemin rural jouxtant la propriété des consorts CABANES, et le classement d'une nouvelle portion de voie.

Le Conseil municipal réitère son approbation quant au projet de déplacement dudit chemin rural et décide de procéder au lancement de l'enquête publique. Monsieur le Maire est chargé de l'organisation de celle-ci.

Il est rappelé aux conseillers municipaux que l'ensemble des coûts relatifs au déplacement du chemin sera pris en charge par les propriétaires demandant l'échange.

## **POINT SUR L'ORGANISATION DE LA REVUE COMMUNALE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal sur les retours des associations concernant les articles à insérer dans la revue communale. Le secrétariat est encore dans l'attente d'un retour de la part de trois associations communales.

Un programme prévisionnel est établi quant à la réalisation et la distribution de la revue communale.

## **INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA SITUATION DU SITE DE GABAUDET**

Afin de parvenir à trouver une solution permettant de débloquer le projet de préservation du site de mémoire de Gabaudet, la Mairie a souhaité faire appel à l'Association des Maires de France pour avis. Suite à la réponse émise par l'organisation, la Mairie a relancé les services de l'État, ainsi que la Communauté de Communes du Grand-Figeac.

## **RENCONTRE AVEC MONSIEUR V.LABARTHE, PRÉSIDENT DU GRAND-FIGEAC**

Monsieur Vincent LABARTHE, Président du Grand-Figeac, lors de sa prise de mandat avait émis son souhait d'instaurer un temps d'échange avec les élus. C'est pourquoi il sera en déplacement à ISSENDOLUS, afin de recueillir les avis des élus de la Commune.

De plus, une réunion publique se tiendra à la salle des fêtes de Aynac le Mercredi 23 janvier 2019 à 18h30, ouverte aux élus et habitant de ISSENDOLUS, AYNAC, ALBIAC et REILHAC.

Le Maire invite l'ensemble des conseillers municipaux aux deux réunions.

## **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION POUR LE PATRIMOINE MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL D'ISSENDOLUS, DE L'HOPITAL-BEAULIEU ET DE SAINTE FLEUR**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'association a présenté une demande de subvention d'un montant de **500 euros** dans le cadre du projet de d'étude de diagnostic et de travaux d'urgence de restauration de la salle capitulaire de l'Hôpital-Beaulieu.

Le Conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant total de 500 euros à l'association.

## **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION « ISSENDOLUS ANIMATION »**

*Monsieur Rémi DESPEYROUX, Président de l'association, n'a pas pris part à la délibération.*

Il est rappelé au conseil municipal que l'association a acheté un barnum permettant l'organisation de diverses animations et notamment la fête votive annuelle. Ce barnum présentant un coût certain, la Commune avait été sollicitée pour une aide financière. Le Conseil municipal rappelle l'importance que constitue cette association pour le maintien des activités et d'un dynamisme dans la Commune, et souligne l'importance de les encourager dans leurs démarches. Ainsi, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote une subvention d'un montant de **500 euros**.

Cette subvention interviendra au moment du vote annuel des subventions aux associations.

## **SOLLICITATION D'UNE AIDE FINANCIERE POUR LES CLASSES DE 4EME ET 3EME DU COLLEGE PUBLIC DE GRAMAT POUR L'ORGANISATION DE VOYAGES À L'ÉTRANGER**

Le Conseil municipal décide de garder la même ligne de conduite adoptée auparavant et décide de ne pas contribuer financièrement à l'organisation de ces voyages.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Point sur les Maisons de santé pluridisciplinaire du Grand-Figeac
- Changement du photocopieur à la Mairie
- Solidarité pour le Département de l'Aude : Suite à l'aide financière accordée par la Commune, une lettre de remerciement ainsi qu'un carte ont été envoyés par le Département de l'Aude en remerciement.

L'ordre du jour étant épuisé.

La séance est levée à 22h45.

Le Maire

Patrick DELLAC